

tion des affaires du Nord demande absolument de le faire mettre en marche. Or, le secours dont il est question, à compter du terme de la réquisition jusqu'à celui de la prestation, devrait être prêt à marcher vers la fin du mois de Mai prochain, muni d'artillerie de campagne, comme il est porté par l'article V. du Traité défensif, qui est le Traité réciproque que le Général Bretlach signa à *Petersbourg* le 22. Mai 1746, puisqu'il y est dit : « Que si Sa Majesté » l'Impératrice de Toutes les Russies se trou- » voit dans la nécessité de réclamer le secours » de son alliée, alors Sa Majesté l'Impératrice » des Romains lui enverra dans le terme de » trois mois, à compter du jour de la réqui- » sition, un secours de trente mille hommes, » savoir, vingt mille hommes d'Infanterie & dix » mille de Cavalerie, lequel Corps demeurera » de la part de Sa Maj. l'Impératrice-Reine à Sa » Maj. l'Impératrice de Russie, pendant tout » le tems que le cas du secours existera. »

Si l'on met tout en usage à la Cour Impériale pour prévenir l'incendie dont le Nord semble être menacé, on apprend de celle de *Londres*, qu'elle se porte aussi à tous les moyens possibles de parvenir au même but, & d'engager les deux parties intéressées à se relâcher chacune de son côté, pour frayer par ce moyen les voyes à la conciliation. Elle a envoyé là-dessus de nouvelles instructions à Mr. Guydickens, son Ministre à *Petersbourg*; elle a de plus fait entendre à celui qu'elle tient auprès de Leurs Majestés Impériales, que le Marquis de Puyfielx, qui est au timon des affaires à la Cour de *France*, a assuré le Comte d'Albemarle, Ambassadeur de Sa Maj. Britannique auprès du Roi Très-Christien, que ce dernier